



---

**MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

# AVIS PUBLIC

(ENTRÉE EN VIGUEUR)

Règlement 245 N.S.

La soussignée donne avis public qu'à la séance extraordinaire tenue le 5 mai 2022, le Conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 245 N.S. décrétant une dépense de 40 740,50 \$ et un emprunt de 39 000 \$ pour l'acquisition d'une pelle mécanique.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau municipal ou sur le site internet de la susdite municipalité.

DONNÉ À Chesterville, ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2022.

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, résidant à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2022.

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière